

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2023

Objet : Reprise anticipée des résultats 2022 – Budget du lotissement communal dit de « la Voie Verte »

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 18
Absents représentés : 9
Absent(s) : 2

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Grange, retransmis en direct sous couvert du respect des gestes barrières, sous la Présidence de Mme Chantal Thiriet, Maire de la commune de Limours.

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

C. Thiriet, P. Grostefan, P. Ballesio, C. Magnette, S. Patris, F. Boivin, G. Audebert, N. Le Goasduff, E. Cerio, C. Conreur, N. Deroin, M. Cazalis, S. Louis, A. David, J. Celhay, N. Assrir, G. Dezaly, B. Morin.

ABSENT(S) REPRESENTE(S)

M. Boursier donne pouvoir à Mme Magnette
M. Hugonet donne pouvoir à Mme Thiriet
Mme Da Silva donne pouvoir à Mme Grostefan
M. Véron donne pouvoir à Mme Le Goasduff
Mme Robert donne pouvoir à M. Ballesio
M. Bouttemont donne pouvoir à Mme Cério
M. Martins donne pouvoir à Mme Boivin
Mme Hamon donne pouvoir à Mme Deroin
Mme Ratinet donne pouvoir à M. Morin

ABSENT(S) EXCUSE(S)

Mme Cassette

ABSENT(S)

Mme Hespel

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Magnette

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023

Délibération

N° 15/2023

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 - Budget du lotissement communal dit de « la Voie Verte »

L'article L. 2311-5 du CGCT permet au Conseil Municipal, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par :

- un tableau des résultats de l'exécution du budget, attesté par le Comptable.

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu L'article L. 2311-5 du CGCT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **DE CONSTATER et D'APPROUVER** les résultats de l'exercice 2022 du budget du lotissement communal dit de « la Voie Verte » comme suit :

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou -) |
|--|-------------------------------------|---------------|--------------|----------------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2022 | 904 429,20 € | 904 429,20 € | 0 € |
| | Résultats antérieurs reportés | 0 € | 0 € | 0 € |
| | Résultat à affecter | | | 0 € |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2022 | 199 429,20 € | 759 989,12 € | 560 559,92 € |
| | Résultats antérieurs reportés | -759 989,12 € | 0 € | - 759 989,12 € |
| | Solde global d'exécution | | | -199 429,20 € |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2022 | Fonctionnement | - | - | - |
| | Investissement | - | - | - |

.../...

- DE REPRENDRE PAR ANTICIPATION les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2023. | |
| Résultat global de la section de fonctionnement 2022 | 0 € |
| Résultat global de la section d'investissement 2022 | -199 429,20 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement | 0 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement | -199 429,20 € |
| Résultat de fonctionnement reporté au BP 2023 (Chapitre 002) en recette de la section d'exploitation | 0 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au BP 2023 (Chapitre 001) en dépense de la section d'investissement | 199 429,20 € |

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le Budget Primitif 2023 du budget du lotissement communal dit de « la Voie Verte ».

- DE TRANSMETTRE la présente délibération à :
- La Préfecture de l'Essonne
- La Trésorerie de Dourdan



Chantal Thiriet
Maire de Limours